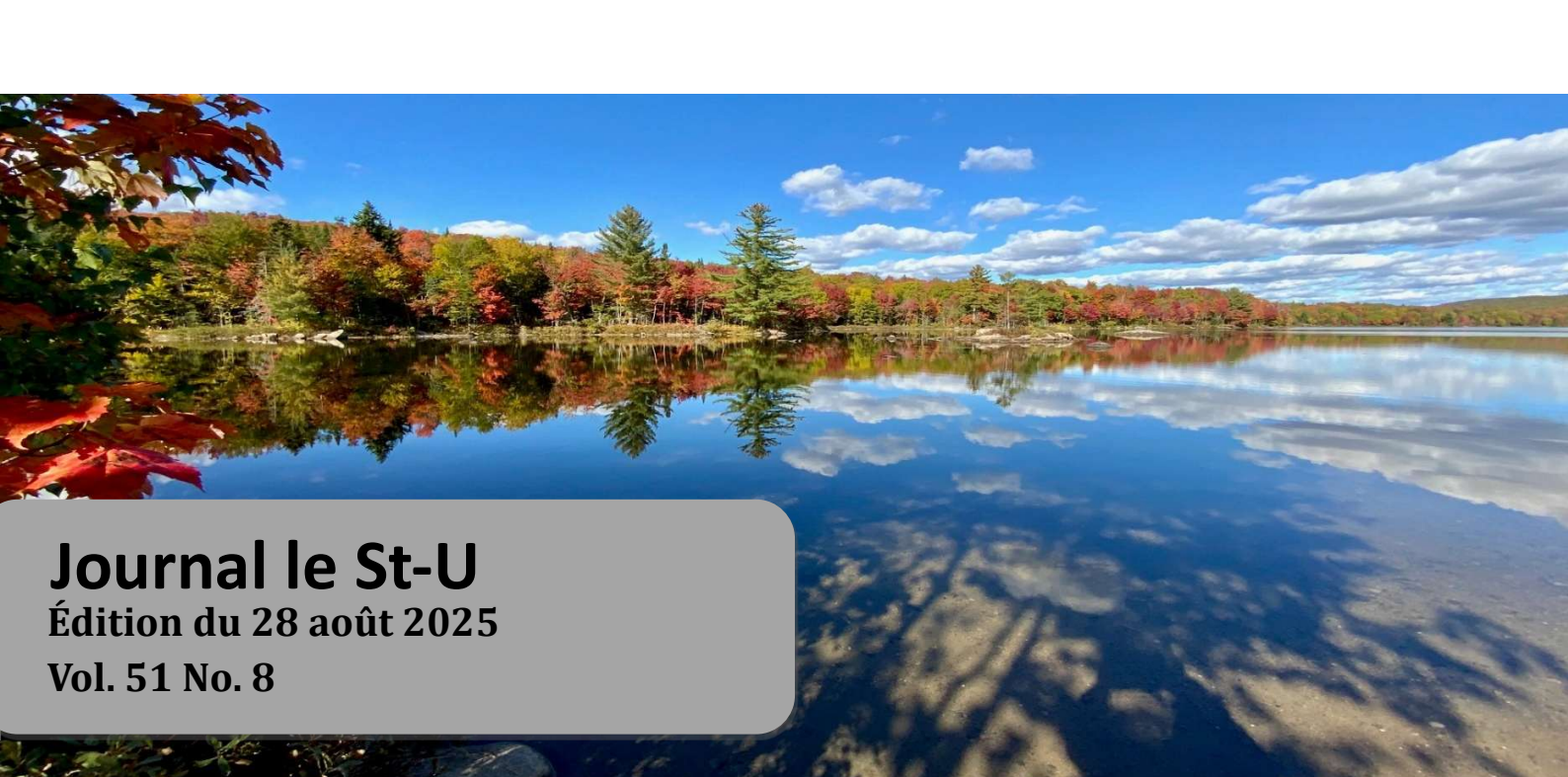




Journal le St-U

Édition du 28 août 2025
Vol. 51 No. 8

TABLE DES MATIÈRES

Prochaine date de tombée et séance du conseil	2
Comités municipaux.....	2
Mot du maire	3
Séance régulière du 25 août 2025.....	4-5
Projet d'ordre du jour	6
Congé de la fête du Travail.....	6
Chronique de prévention incendie.....	7
Rappel - Travaux débutés sans permis.....	7
Avis public référendaire règlement 217-29	8-9
Règlementation des piscines.....	9
Message de la Bibliothèque.....	10
Whist militaire, scrabble et ViActive.....	10
Défi du préfet de la MRC de Portneuf.....	10
Période d'inscription aux activités de loisirs – Automne 2025..	11
Chronique mensuelle de la Fadoq.....	11
Chronique mensuelle du Cercle de Fermières	12
Remerciement La Maison de Mathilde.....	13
Message d'intérêt du MTMD propriétaires sur la 363 Sud	13
Réunion d'information Chambre de commerce de l'Ouest	13
Journée mondiale de prévention du suicide.....	14
Bingo annuel du comité Saint-Ubalde en fête	15
Petites annonces	15
Calendrier	16

HEURE D'OUVERTURE

Bureau municipal

Lundi	8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h
Mardi	8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h
Mercredi	8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h
Vendredi	8 h 30 à 11 h 30

Municipalité de Saint-Ubalde
427-B, boulevard Chabot
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
Téléphone : 418 277-2124
www.saintubalde.com

Prochaine date de tombée :

Vendredi 19 septembre, à 11 h 30

Bureau municipal

418 277-2124, poste 101 ou info@saintubalde.com

Location de salle ou information

Changement d'adresse ou taxation

Message pour le maire

Direction générale

418 277-2124, poste 102 ou dq@saintubalde.com

Agent de développement

418 277-2124 poste 106 ou developpement@saintubalde.com

Urbanisme

418 277-2124, poste 105 ou urbanisme@saintubalde.com

Service incendie

Garde-feu : 418 507-0444

Garde-feu substitut ou chef pompier : 418 326-0446

Permis de brûlage pour feux à ciel ouvert

Feux d'artifice

Service des loisirs

418 277-2124, poste 206 ou loisirs@saintubalde.com

Travaux publics

418 277-2124, poste 205 ou voirie@saintubalde.com

→ URGENCE VOIRIE : 418 326-1713

Permis d'embarcation de plaisance

418 277-2124, poste 103 ou edesarais@saintubalde.com

Station de lavage et débarcadère

418 285-9771

Bibliothèque

418 277-2124, poste 203

COMITÉS MUNICIPAUX

Louise Magnan Conseillère siège n.1

Bibliothèque/Église/Loisirs

Politique Famille et aînés

Municipalité amie des enfants

Comité d'embellissement

Fosses septiques

Relayeur à la Table de concertation de Portneuf

Pompiers

Louis Ouellet Conseiller siège n. 2

Comité de démolition

Comité d'employeur

Comité d'urbanisme

RRGMRP (remplaçant)

Sécurité publique (SQ, mesures d'urgence)

Voirie

Garderie

Comité de développement

Shirley Drouin Conseillère siège n. 3

Bibliothèque/Église/Loisirs

Comité d'embellissement

Politique Famille et aînés (PFA)

Municipalité amis des enfants

Garderie

OMHGP

Mario Montambault Conseiller siège n. 6

Comité démolition

Capsa & comité des lacs

Pompiers

Voirie

Fosse septiques



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

15 septembre 2025, à 19 h

Ordre du jour, page 6

MOT DU MAIRE

Chers citoyens, chères citoyennes,

La saison estivale tire déjà à sa fin. Le temps a filé à tout allure. J'espère sincèrement que vous avez passé d'agréables moments avec vos proches et que vous vous êtes créés de précieux souvenirs. Les enfants reprennent cette semaine leur place sur les bancs d'école et pour de nombreuses familles le retour à la routine familiale. Je vous souhaite une belle rentrée scolaire et du succès pour la prochaine année. Je tiens à souligner par la même occasion le travail exemplaire effectué année après année par le personnel de l'école dans la réussite académique de tous les élèves. Bravo à chacun de vous et bonne année scolaire 2025-2026!

Les vacances sont également terminées pour nos élus qui ont repris leur siège au sein du conseil municipal depuis ce lundi, et cela pour une courte durée puisque nous allons débiter, dès septembre, la période électorale pour les élections qui auront lieu le dimanche 2 novembre prochain. Pour toute question relative aux élections municipales, je vous conseille de vous référer à Madame July Bédard, présidente d'élection au 418 277-2124, poste 102 ou par courriel à dj@saintubalde.com.

J'aimerais, dans un tout autre ordre d'idées, faire un retour sur la 1^{ère} édition du tournoi Game:Time basketball 2025 organisé par notre service des loisirs et de la vie communautaire en collaboration avec l'entreprise Game:Time. Quelle magnifique édition! Tout était orchestré avec brio et ce fût une réussite sur toute la ligne! J'aimerais, en mon nom personnel ainsi que celui du conseil municipal, remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps à la tenue de cet événement. J'aimerais également remercier toutes les équipes pour leur participation ainsi que les supporters qui sont venus encourager les joueurs durant la journée. Cette édition réussie n'est clairement pas la dernière.

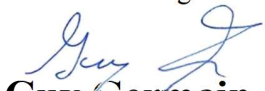


Un petit suivi s'impose sur le dossier des caractérisations des installations septiques. À la suite de la première année du projet, les rapports d'expertise ont démontré que 95 installations septiques devaient être remplacées prioritairement (catégorie 1 et 2). Nous tenions à mettre en lumière, qu'à ce jour, ce sont 50 permis qui ont été émis pour lesdits remplacements, dont 13 dossiers soutenus par le programme d'aide financière de la municipalité. Nous tenons à féliciter les propriétaires qui ont entamé les démarches et qui prennent à cœur la protection de l'environnement. En ce qui concerne les caractérisations cédulées pour l'année 2, celles-ci ont toutes été effectuées. La firme Expertise MP et fils passera l'automne à la rédaction des rapports d'expertise afin de pouvoir les remettre à chacun des propriétaires concernés.

Vous recevrez cette semaine par la poste le **Guide des loisirs automne 2025** du Service des loisirs et de la vie communautaire dans lequel vous retrouverez toutes les activités offertes cet automne. La période d'inscription a lieu du 2 au 10 septembre prochain en ligne sur le site Internet de la municipalité au www.saintubalde.com. Pour toute question relative aux inscriptions, veuillez communiquer avec Madame Nadia Paquin au 418 277-2124, poste 101.

Pour les événements à ne pas manquer au cours du mois de septembre, il y a le tout nouveau **Défi du préfet de la MRC de Portneuf le samedi 20 septembre 2025** qui se veut une course à relais unique de 47 kilomètres le long du magnifique littoral portneuvois au profit de l'organisme Laura Lémerveil. Les 18 municipalités du comté s'affronteront dans cette course à relais où celle-ci culminera avec une course finale inclusive de 1 km à Neuville, à 14 h 30, ouverte à tous : familles, amis, voisins, collègues... tout le monde est bienvenu! Une belle occasion de bouger ensemble, en solidarité, dans une ambiance festive et chaleureuse.

Ne manquez pas également le bingo annuel du Saint-Ubalde en fête qui aura lieu le samedi 27 septembre 2025, à 13 h. Les portes ouvriront dès 12 h 30 afin que vous puissiez acheter vos cartes et prendre place dans la salle. C'est un rendez-vous, on vous attend en grand nombre!


Guy Germain
 Maire

Séance régulière 25 août 2025

Rés. 2025-08-172 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Rés. 2025-08-173 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

Rés. 2025-08-174 À compter du mois de novembre 2025, les séances publiques du conseil municipal de Saint-Ubalde auront lieu, jusqu'à nouvel ordre, dans la salle polyvalente Dolbec du Centre récréatif ESU situé au 400, rue de l'Aréna.

Rés. 2025-08-175 Adoption des comptes au 13 août 2025.

Rés. 2025-08-176 Autorise le paiement au montant de 383 926.80 \$, taxes comprises à Construction Côté et Fils inc. pour les travaux relatifs à la construction de la nouvelle caserne incendie et demande que les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt prévu au projet.

Rés. 2025-08-177 Autorise le paiement de la facture numéro 7188 au montant de 6 783.53 \$ taxes comprises et la facture 7195 au montant de 2 529.45 \$ taxes comprises à la firme DG3A architecture en lien avec le projet de construction de la caserne incendie et demande que les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt prévus à ces fins.

Rés. 2025-08-178 Autorise le paiement de la facture numéro 902279 au montant de 7 322.44 \$ plus les taxes applicables au ministère du Transport et de la Mobilité durable en lien avec l'entente de collaboration # 202307 pour les travaux sur le boulevard Chabot et demande que les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Rés. 2025-08-179 Autorise le versement 2 de 5 au montant de 7 000 \$ au Parc naturel régional de Portneuf à même le budget prévu à ces fins.

Rés. 2025-08-180 La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide Primeau 2023-2033 qui s'appliquent à elle et autorise le maire à signer la convention d'aide relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU 2023-2033 en référence au dossier 2038255.

Rés. 2025-08-181 La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide TECQ 2024-2028 qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Rés. 2025-08-182 Ratifie le contrat de la firme Forage 3D Directionnel au montant approximatif de 102 000 \$ pour le forage d'une conduite de 150 mm sur une longueur de + ou - 1 000 m;

QUE la Municipalité ratifie l'achat du matériel nécessaire à la compagnie Produits BCM et à la compagnie Huot pour un montant maximum de 38 000 \$;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager un entrepreneur pour les travaux restants pour un maximum de 40 000 \$;

QUE les travaux soient financés à même le programme TECQ 2025-2026-2027.

Rés. 2025-08-183 Le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, greffière-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Rés. 2025-08-184 Mandate la firme Terrapex environnement Ltée pour la réalisation d'une caractérisation écologique pour le projet de réfection du ponceau P-8 sur le chemin du Lac-Blanc, conformément à la demande de prix 532340902401 et aux tarifs unitaires de sa demande au montant total de 10 953 \$ plus les taxes applicables et que les fonds soient pris à même le surplus non-affectés en attendant l'adoption d'un règlement d'emprunt.

Rés. 2025-08-185 Autorise un montant de 20 000 \$ pour les travaux d'amélioration du local dans la mise en place d'une garderie en milieu de travail et l'installation d'une clôture extérieure, que les coûts soient séparés selon l'entente entre la Municipalité et l'entreprise Patates Dolbec et que les fonds soient pris à même le programme triennal d'immobilisations 2025.

Rés. 2025-08-186 Autorise un montant maximal de 10 000 \$ pour les travaux d'amélioration du local dans la mise en place d'une salle d'entraînement et d'un montant maximal de 25 000 \$ pour l'achat des équipements;

QUE les fonds soient pris à même le programme triennal d'immobilisation 2025 et remboursé en partie par le Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf;

QUE les coûts d'adhésion à la nouvelle salle d'entraînement soient les suivants :

Résident	
Un mois	25 \$
Six mois.....	120 \$
Un an	200 \$

Non-résident	
Un mois	30 \$
Six mois	150 \$
Un an	240 \$
À la fois	5 \$

QUE la salle d'entraînement soit disponible 24 heures sur 24 heures pour les membres réguliers ayant une puce.

QUE le nom de la salle d'entraînement soit mis aux enchères;

QU'une demande d'aide financière soit faite aux députés et à Desjardins.

Rés. 2025-08-187 le conseil municipal atteste par les présentes que les travaux admissibles dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) – Dossier A-2021-0209 ont été réalisés selon les modalités d'application en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise qu'une copie de la présente résolution soit émise au ministère de l'Éducation de même que la présentation du formulaire de demande de versement, les factures et autres documents attestant des sommes dépensées ainsi que la recommandation de paiement final;

QUE le conseil municipal reconnaisse qu'en cas de non-respect des obligations ci-devant décrites, l'aide financière sera résiliée.

Rés. 2025-08-188 Le conseil demande à la directrice générale de recommencer la procédure d'appel d'offres public;

QU'un minimum de 5 ans d'expérience soit exigé de la part de l'entrepreneur soumissionnaire;

QUE les travaux puissent être reportés à 2026 le cas où le calendrier 2025 du soumissionnaire soit déjà complet.

Rés. 2025-08-189 Engagement de Monsieur Samuel Frenette à titre d'employé saisonnier pour l'entretien des terrains municipaux et que la présente résolution fasse foi de contrat le tout selon les conditions et modalités prévues dans la convention collective.

Rés. 2025-08-190 M. Shawki Tallous soit nommé pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Ubalde à compter du 25 août 2025 selon les taux en vigueur.

Rés. 2025-08-191 Le conseil accepte la demande d'exonération des droits de mutation dans le transfert de propriété du lot 5 388 968.

Rés. 2025-08-192 Le rapport financier annuel 2022 approuvé par la SHQ et déposé par l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf soit approuvé par la Municipalité de Saint-Ubalde.

Rés. 2025-08-193 Le rapport financier annuel 2024 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf soit adopté tel que présenté :

HLM public	= 2 846.80 \$
PSL – organisme.....	= 2 519.57 \$
PSL – privé.....	= 800.82 \$
TOTAL	= 6 167.19 \$

Rés. 2025-08-194 Le conseil municipal approuve le dernier budget révisé 2025 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf de Saint-Ubalde tel que présenté

Rés. 2025-08-195 Le conseil accepte de modifier les tarifs pour la location de la glace selon les tarifs suivants, savoir :

- 30 minutes : 80 \$
- 60 minutes : 160 \$
- 90 minutes : 230 \$

Rés. 2025-08-196 Le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde :

1. **Reconnaît l'importance de la collaboration municipale** pour la protection des sources d'eau potable souterraine dans un contexte de changements climatiques ;
2. **S'engage à participer activement** au comité de direction régional lié au projet Adapt'EAU potable, mis en place par l'OBV CAPSA ;
3. **S'engage à mettre à disposition les données pertinentes** en sa possession afin de soutenir la modélisation de la recharge future des aquifères.

QUE les membres du conseil nomment M Guy Cauchon et / ou M. Francis Delisle, représentants de la Municipalité de Saint-Ubalde dans ce projet;

Rés. 2025-08-197 La Municipalité appuie ses citoyens en demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser les options potentielles afin d'améliorer l'écoulement de ce secteur, ce qui va améliorer

aussi, la qualité de vie des résidents de ce secteurs.

La Municipalité invite les citoyens concernés à communiquer avec la Municipalité de Saint-Ubalde afin de collecter un maximum d'informations à transmettre au Ministère concernant les dégâts subit sur les propriétés et demande qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable et au député de Portneuf M. Vincent Caron;

Rés. 2025-08-198 Les membres du conseil refusent la demande d'aide financière supplémentaire déposé par le comité du chemin Gédéon-Perron.

Rés. 2025-08-199 Les membres du conseil approuvent l'ensemble des recommandations émis par le comité consultatif d'urbanisme (Modification du règlement numéro 254 pour ajouter une recommandation sur les rejets directs, dépôt de candidature du projet de caractérisation et de mise aux normes des installations septiques à la fondation ESTEN, tolérance afin de ne pas exiger un changement d'installation septique immédiat lorsque le rapport de caractérisation indique une non-contamination directe et que c'est en lien avec la distance du puits et/ou des arbres, le tout sous certaines conditions, la mise en place d'une chronique mensuelle dans le St-U et le maintien du comité tel que composé).

Rés. 2025-08-200 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 254-2 afin d'ajouter une recommandation concernant les rejets directs près d'un cours d'eau.

Rés. 2025-08-201 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 217-29 modifiant le règlement de zonage numéro 217 afin de permettre dans les zones Ra-5 et Ra-8 de modifier le groupe d'usage « Habitation » et autoriser la classe d'usage « Moyenne densité » pour permettre l'implantation d'une maison unifamiliale jumelée et bi-familiale isolée.

Rés. 2025-08-202 Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Ubalde approuve le règlement d'emprunt numéro 47-2025 de 2 159 592.88 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 17 juillet 2025.

Rés. 2025-08-203 Fin de la séance

PROJET D'ORDRE DU JOUR



Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Ubalde
qui se tiendra le **15 septembre à 19 h**,
à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2025;
4. Affaires relevant du procès-verbal;
5. Adoption des comptes au 12 septembre 2025;
6. Dépôt rapport dépenses accumulées masse salariale;
7. Dépôt rapport revenus-dépenses;
8. Questions laissées en suspens lors des dernières séances;
9. Construction Côté et fils inc. - Paiement décompte progressif n° 11;
10. DG3A Architecture – autorisation de paiement # 11;
11. Adjudication de contrat pour l'entretien hivernal des infrastructures routières de la Municipalité de Saint-Ubalde;
12. Adoption du règlement numéro 254-2 afin d'ajouter une recommandation concernant les rejets directs près d'un cours d'eau;
13. Varia
14. Dépôt du bordereau de la correspondance;
15. Suivi des rapports d'activités des directeurs et des différents comités de la municipalité;
16. Période de questions;
17. Certificat de disponibilité de crédit;
18. Fin de la séance.



CHRONIQUE INCENDIE

Par Pascal Cauchon
SSI Saint-Ubalde
prevention@saint-ubalde.com



Lorsque vous cuisinez, surveillez en tout temps votre appareil de cuisson, particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses.

Évitez un incendie en adoptant quelques habitudes sécuritaires :

- Gardez la surface de cuisson dégagée et orientez les poignées des casseroles afin qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière.
- Gardez toujours le couvercle de la casserole à portée de main.
- N'allumez jamais la cuisinière de façon prématurée.
- Ne déplacez jamais une casserole en flammes.
- Ne vous laissez jamais distraire par le téléphone, la télévision, etc.
- Ne placez jamais d'objets combustibles, comme un linge à vaisselle, près de la surface de cuisson.
- Ne mettez jamais d'objets combustibles dans le four, comme une boîte de pizza en carton, même pour une courte période.
- N'utilisez jamais une casserole pour frire vos aliments.
- Ne remplissez jamais un brûleur à fondue de combustible lorsqu'il est encore chaud.
- Évitez de porter des vêtements amples ou des tissus inflammables qui pourraient s'enflammer au contact des éléments chauffants.

Assurez-vous d'avoir les bons outils pour cuisiner :

- Une minuterie;
- Des mitaines pour le four;
- Des poêles avec protège-poignée;
- Une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat;
- Un réchaud à fondue
 - Électrique dont le cordon est hors de portée des enfants
 - À combustible en gel qui ne nécessite pas de remplissage;
- Un extincteur portatif dont vous savez vous servir.



DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

**LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE
VOUS RAPPELER QU'IL EST
OBLIGATOIRE D'OBTENIR UN
PERMIS AVANT D'ENTREPRENDRE
TOUT TRAVAIL DE
CONSTRUCTION SUR VOTRE
PROPRIÉTÉ.**

**PAR CONSÉQUENT, AUCUN
TRAVAIL NE DOIT DÉBUTER
AVANT L'ÉMISSION OFFICIELLE DU
PERMIS PAR LE SERVICE
D'URBANISME.**

**CE RAPPEL DE COURTOISIE VISE À
ASSURER LE RESPECT DE LA
RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR
ET À ÉVITER TOUT INCONVÉNIENT.**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION!

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE
SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le **25 août 2025**, le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde a adopté un second projet de règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 217-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 217 AFIN DE PERMETTRE DANS LES ZONES RA-5 ET RA-8, AFIN DE MODIFIER LE GROUPE D'USAGE « HABITATION » ET AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « MOYENNE DENSITÉ » POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE ET BI-FAMILIALE ISOLÉE** ».

2. Disposition susceptible d'approbation référendaire et demande de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

- **Autoriser la classe d'usage « MOYENNE DENSITÉ » pour permettre l'implantation d'une maison unifamiliale jumelée et bi-familiale isolée ;**

Une demande relative à ces dispositions pourra provenir des zones suivantes : A-1, M-8, M-11, M-12, P-3, Ra-3, Ra-4, Ra-6, Ra-7, Ra-9. La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à celle-ci d'où proviendra une demande valide.

3. Illustration des zones concernées

Une demande écrite à la Municipalité peut être faite afin d'avoir un plan des zones de la Municipalité ou pour déterminer la zone où se situe la propriété. Le plan de zonage se trouve également sur le site suivant : https://cartographie.portneuf.com/public_web/

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le **15 septembre 2025**
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévues à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*) et qui, le **25 août 2025** remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la zone concernée et, depuis au moins six mois, au Québec ;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans la zone concernée.

Une personne physique doit également, le **25 août 2025**, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

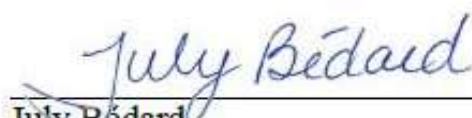
6. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 ou sur demande à info@saintubalde.com

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 26 JOUR D'AOUT 2025


 July Bédard
 Directrice générale et greffière-trésorière

Règlementation piscine

À compter du 30 septembre 2025, tous les propriétaires de piscines hors terre, semi-creusées, creusées et démontables avec un accès direct au sol devront être protégées par une clôture conforme aux nouvelles normes provinciales. Cette réglementation vise à réduire les risques de noyade, particulièrement chez les jeunes enfants.

Les **piscines hors terre** devront être entourées d'une clôture **si leur paroi est de moins 1,2 m de hauteur**. Une clôture conforme devra avoir 1,2 m de hauteur minimum, une barrière verrouillée en tout temps avec un loquet de sécurité, des barreaux distancés de 10 cm ou moins, des équipements (filtreurs, chauffe-eau) installés à plus d'un mètre pour éviter que les enfants puissent escalader et cette clôture devra être située à 1 m minimum du bord de l'eau.

Ces critères s'appliquent même aux piscines installées avant 2010, car la nouvelle réglementation retire l'exemption qui était auparavant accordée aux anciennes installations.

Renseignez-vous dès maintenant afin de mettre votre piscine aux normes en vigueur avant l'échéance du 30 septembre prochain en contactant le Service de l'urbanisme au 418 277-2124, poste 105.

Le Service de l'urbanisme



Des nouvelles de votre bibliothèque située au 425 rue St-Paul
Par Diane Bonneau

Retour à l'horaire régulier à partir du 2 septembre 2025

LUNDI : De 14 h à 16 h

MARDI : De 18 h 30 à 20 h

JEUDI : De 14 h à 16 h et de 18 h 30 à 20 h

VENDREDI : De 18 h 30 à 20 h

Nouvel arrivage de livres :

À compter de mardi le 9 septembre 2025, un nouvel arrivage de livres sera disponible à la bibliothèque, autant pour les petits, les adolescents et les adultes. Nous avons même des livres écrits en gros caractères afin d'accommoder les personnes avec des problèmes de vision.

Les livres reçus du RÉSEAU BIBLIO seront identifiés par un rond

bleu turquoise  situé au bas de la couverture du livre, sur le côté, là où il y a la cote de classement.

C'est le retour au métro-boulot-dodo et à l'école. De plus, l'automne est à nos portes avec ses journées qui raccourcissent. C'est le temps de faire le plein de lecture en venant nous rencontrer à la bibliothèque. Nous nous faisons un plaisir de vous accueillir et vous êtes toujours les bienvenus.



**Séance d'activités physiques
conçues pour les 50 ans et plus
à la salle polyvalente Dolbec
du Centre récréatif ESU**

**Retour des cours du lundi
le 8 septembre 2025 de 10 h 00 à 11 h 00**

Vos animatrices

Mariette Gaouette au 418 285-7843

Martine Massicotte au 418 277-2150

Le lundi, de 9 h 15 à 9 h 45,
et si la température le permet,
nous irons marcher aux alentours avant le cours.

**Retour des cours du mercredi
le 17 septembre 2025 de 10 h 00 à 11 h 00**

Votre animatrice

Diane Bonneau au 581 563-8770

**Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de cours
le mercredi 22 octobre 2025**

Détail important : Si vous prenez l'ascenseur,
il faut maintenir le doigt enfoncé sur le bouton
tout au long de la montée et de la descente.

WHIST MILITAIRE

C'est pour les résidents et résidentes de Saint-Ubalde et les personnes des environs qui seraient intéressées.

Lieu : À la **salle paroissiale** de Saint-Ubalde, située dans le Centre récréatif de Saint-Ubalde

Quand : Tous les mardis **à partir du 16 septembre**, nous jouons comme par les années passées au Whist Militaire

Le prix par personne est de 3 \$, les inscriptions se font à partir de 13 h et le jeu débute à 13 h 30.

Le Whist Militaire est un jeu de cartes facile à apprendre! C'est accessible à tous, et nous nous ferons un plaisir de le montrer aux débutants qui, voudront bien se joindre à nous.

Le but est de s'amuser! Bienvenue à tous !

VOUS ADOREZ LE SCRABBLE!

Apportez votre jeu de scrabble et joignez-vous à nous pour une partie amicale tous les mercredis à 13 h.

Vous pouvez arriver à partir de 12 h 45 afin que nous puissions débiter à 13 h.

Les rencontres se tiennent dorénavant dans la salle du conseil au 427-c Boulevard Chabot.

Pour information et inscription : Ghislaine Léveillé au 418 277-2368

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2025

Du 2 au 10 septembre 2025

*Le guide des loisirs est distribué aux portes et accessible sur le site Internet de la municipalité. Inscription en ligne au www.saintubalde.com



FADOQ DE SAINT-UBALDE

Calendrier de nos activités 2025.2026 :

11 septembre (jeudi) : dîner hot-dogs de la rentrée (gratuit)

30 octobre (jeudi) : dîner Halloween (buffet froid)

14 novembre (vendredi) : bingo spécial pour les membres à 13 h 30

20 novembre (jeudi) : dîner journée de l'Homme (pizza salade César)

19 décembre (vendredi) : souper et soirée de Noël (brochettes de poulet).
Musique Mario Paquet et Yvon Marcotte.

15 janvier (jeudi) : brunch pour la reprise des activités.

13 février (vendredi) : bingo spécial pour les membres à 13 h 30.

20 février (vendredi) : souper fondue chinoise et soirée pour la St-Valentin en musique avec Mario Paquet et Yvon Marcotte.

5 mars (jeudi) : dîner lasagne pour célébrer la journée de la Femme

17 avril (vendredi) : bingo spécial pour les membres à 13 h 30.

7 mai : Assemblée générale annuelle et nous soulignerons père et mère de l'année.

15 mai (vendredi) : souper steak sur barbecue et soirée fin de saison en musique avec Mario Paquet et Yvon Marcotte.

Nos activités se déroulent tous les jeudis dès 13 h 30 du 11 septembre au 11 décembre 2025 et du 15 janvier au 7 mai 2026.

Bienvenue à tous nos membres et non-membres pour nos activités du jeudi!

Bonjour chers (es) membres,

L'automne est déjà à nos portes après un été beau et chaud.

Nous vous invitons à la reprise de nos activités le jeudi 11 septembre avec un dîner hot-dog gratuit. Les membres du CA du club fadoq se feront un plaisir de vous recevoir et de vous servir le dîner. Nos activités régulières suivront par la suite.

Visite du parlement le mercredi 22 octobre prochain

Il reste quelques places disponibles pour la visite du parlement de Québec le mercredi 22 octobre.

Le coût est de 50.00 \$ pour le dîner au restaurant Le parlementaire.

Tout est inclus : repas 3 services, taxes et pourboires. Le coût du transport est défrayé par le club fadoq.

Pour de plus amples informations ou pour donner votre nom, appelez Francine Gaouette au numéro 418 283-4372.

Cartes de membres :

Veuillez prendre note que pour réduire une charge administrative à notre registraire, M^{me} Yvette Bureau, et à sa demande, le renouvellement des cartes de membres se fait dorénavant par la poste depuis le 1^{er} juin.

Le bureau de la fadoq, région de Québec et Chaudières-Appalaches a pris en charge le renouvellement des cartes de membres. Ce service est gratuit.

Chaque membre, dont la carte arrive à échéance, recevra une lettre par la poste lui indiquant qu'il est temps de renouveler sa carte de membre de la fadoq de Saint-Ubalde.

Les paiements pourront s'effectuer soit :

- par internet (via accès-D),
- soit par téléphone (carte de crédit),
- soit un envoi par la poste dans l'enveloppe de retour préaffranchie par chèque.

Si vous avez des questions, vous pouvez rejoindre M^{me} Bureau au numéro 418 277-2092 ou Marie-France Delisle.

Pour les personnes qui veulent adhérer à notre club en prenant une carte de membre, vous pouvez appeler M^{me} Yvette Bureau.

Mon équipe et moi vous souhaitons un bel été et on se retrouve le 11 septembre prochain. Profitez de ces beaux jours de l'été.

Marie-France Delisle, présidente. Tél : 418 326-4431



**Cercle de Fermières
St-Ubalde**

Depuis 1939



🍁 **Septembre, c'est le mois des retrouvailles !** 🍁

Le Cercle des Fermières de St-Ubalde rouvre grand ses portes — et son cœur — pour une nouvelle année d'amitié, de créativité et de plaisir partagé. Et si vous en faisiez partie ?

📌 **Adhérez pour seulement 35 \$/an** (dès 14 ans) et joignez un groupe de femmes passionnées qui aiment bricoler, créer, cuisiner... et surtout, jaser autour d'un café.

🍷 **Les “lundis Tricote & Placote” reviennent !**

📅 Dès le **8 septembre**, de 8h30 à midi.

Venez avec vos aiguilles, crochets... ou simplement vos oreilles pour écouter et vos lèvres pour placoter ! Ça se passe au local derrière l'aréna.

🍷 **Nouveau cette année : Ateliers culinaires communautaires**

On se met à table pour apprendre, partager et goûter. Ouvert à toute la communauté !

🍷 **Première rencontre = festin !**

📅 **Mercredi 10 septembre**, réunion à 19h (accueil dès 18h). *(Boisson non inclus)*

Un repas chaud, des rires et un programme qui va vous donner envie de tout essayer cette année.

Un formulaire d'inscription vous sera envoyé par courriel : inscription avant le 2 septembre

📅 **Toute l'année : un calendrier bien rempli**

Chaque mois, recevez par courriel la liste des ateliers, café-rencontres et activités. Et rappelez-vous : notre local est votre terrain de jeu créatif !

🧶 5 métiers à tisser ✂️ 6 machines à coudre ✂️ 1 surjeteuse + 1 rabatteuse

Que ce soit pour démarrer un projet... ou enfin terminer celui qui traîne depuis 2019 😊

💡 **Astuce de grand-mère — rentrée organisée**

Pour éviter que vos pommes brunissent dans la boîte à lunch : Trempez-les quelques secondes dans un mélange d'eau et de jus de citron (ou jus d'orange). Elles resteront croquantes et appétissantes jusqu'au repas. 🍏🌟

📱 Suivez-nous sur Facebook : **Cercle de Fermières St-Ubalde**

📞 Infos : Madeleine Piette — 418 277-2188 ou Micheline Laurin — 514-216-4005

NOUS TENONS À EXPRIMER NOTRE PROFONDE
GRATITUDE AU NDA JAM DE NOTRE-DAME-DE-
MONTAUBAN POUR LEUR GÉNÉROSITÉ ET POUR NOUS
AVOIR PERMIS DE COLLECTER DES FONDS POUR LA
MAISON DE MATHILDE.

MERCI ÉGALEMENT À TOUS CEUX QUI NOUS ONT
SOUTENUS AVEC GÉNÉROSITÉ
VOTRE AIDE FAIT VRAIMENT LA DIFFÉRENCE !



LA
MAISON
DE MATHILDE

Roseau commun ou phragmites australis

Plante exotique envahissante

Information :

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable projette d'éradiquer une plante exotique envahissante le roseau commun (phragmites australis) le long de l'emprise de la route 363. Les travaux requièrent qu'un ouvrier circule sur quelques terrains en bordure de cette route pour une durée de quelques minutes. Une première intervention est planifiée en septembre 2025 et des travaux complémentaires pourraient être réalisés en 2026 et 2027.

Les travaux seront exécutés en conformité avec le Code de gestion des pesticides du Québec, la Loi sur les pesticides de même que la loi sur la qualité de l'environnement. Le contrôle des plantes envahissantes s'inscrit dans l'esprit du développement durable et de la protection de la biodiversité, notions auxquelles notre ministère adhère.

VITALITÉ RURALE

SITUATION · SOLUTIONS · RÉSULTATS

RÉUNION D'INFORMATION

mercredi 17 septembre à 18h30

Restaurant Le Chavigny

Invitation à toutes les personnes jeune et moins jeune qui s'intéressent au maintien
des services de proximité commerces écoles etc,

Pourquoi :

- Pour comprendre la démarche de revitalisation rurale amorcée il y a 15 ans dans l'Ouest de Portneuf.
- Pour comprendre comment les projets sont priorisés.
- Bilan des réalisations concrètes depuis 15 ans
- Et où en sommes-nous avec le Centre provincial d'expertise en énergie biomasse Desjardins.

Entrée libre

Pour être certain d'une place assise réserver à
ccsop@portneufouest.com

Chambre de commerce
secteur ouest

Groupe d'action en
développement durable

de
Portneuf

JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

10 SEPTEMBRE DE 16H30 À 19H, PARVIS DE L'ÉGLISE DE SAINT RAYMOND



Myriam Lachance
travailleuse de rang
ACFA



Michel Therrien
invité d'honneur
Conférencier



Étienne Beaumont
directeur adjoint
Vallée-Bras-du-Nord



Marie-Pier Denis
directrice clinique
L'Arc-en-Ciel



L'Arc-en-Ciel
Centre de prévention du suicide
de Portneuf

MERCREDI 10 SEPTEMBRE, 16H30 - 19H

PARVIS DE L'ÉGLISE, SAINT-RAYMOND



INVITÉ D'HONNEUR

MICHEL THERRIEN

JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE




 SAINT-UBALDE EN FÊTE

BINGO ST-U

2 880 \$ EN PRIX

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025

DÉBUTE À 13 H 00

400, rue de l'Aréna, Saint-Ubalde

OUVERTURE DES PORTES À 12 H 30

CARTE PLEINE
900 \$

PETITES ANNONCES

Meubles à donner (tables, chaises, divans, base de lit, etc.) avant le 15 septembre 2025. Pour information, communiquez avec M. Louis Ouellet au 418 955-3863

CALENDRIER SEPTEMBRE 2025

LÉGENDE : D (DÉCHETS) R (RECYCLAGE)
O (MATIÈRES ORGANIQUES) F (FEUILLES)
S (SAPINS) E (ENCOMBRANTS)

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1  FÊTE DU TRAVAIL NOUS SERONS FERMÉS	2  INSCRIPTIONS OUVERTES Biblio 18 h 30 à 20 h	3 R O Scrabble Salle du conseil à 13 h Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45	4 Biblio 14 h à 16 h 18 h 30 à 20 h	5 Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45 Biblio 18 h 30 à 20 h	6 Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45
7	8 ViActive Salle polyvalente Dolbec 10 h à 11 h Biblio 14 h à 16 h	9 Biblio 18 h 30 à 20 h	10 D O Scrabble Salle du conseil à 13 h  INSCRIPTIONS TERMINÉES Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45	11 Fadoq Salle paroissiale Dîner hot-dogs 11 h 30 Activités Biblio 14 h à 16 h 18 h 30 à 20 h	12 Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45 Biblio 18 h 30 à 20 h	13 Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45
14 Messe 10 h 30	15 E ViActive Salle polyvalente Dolbec 10 h à 11 h Séance du conseil 19 h Biblio 14 h à 16 h	16 Whist militaire Salle paroissiale 13 h Biblio 18 h 30 à 20 h	17 R O Scrabble Salle du conseil à 13 h ViActive Salle polyvalente Dolbec 10 h à 11 h Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45	18 Fadoq Salle paroissiale Activités et jackpot Biblio 14 h à 16 h 18 h 30 à 20 h	19 Date tombée du St-U Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45 Biblio 18 h 30 à 20 h	20 Défi du préfet de la MRC de Portneuf Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45
21	22 ViActive Salle polyvalente Dolbec 10 h à 11 h Biblio 14 h à 16 h	23 Whist militaire Salle paroissiale 13 h Biblio 18 h 30 à 20 h	24 D O Scrabble Salle du conseil à 13 h ViActive Salle polyvalente Dolbec 10 h à 11 h Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45	25 Fadoq Salle paroissiale Activités Biblio 14 h à 16 h 18 h 30 à 20 h	26 Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45 Biblio 18 h 30 à 20 h	27  Écocentre 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 45
28	29 ViActive Salle polyvalente Dolbec 10 h à 11 h Séance du conseil 19 h Biblio 14 h à 16 h	30 Whist militaire Salle paroissiale 13 h Biblio 18 h 30 à 20 h				